



L'an deux mil vingt-trois, le 15 décembre à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Bernard LANDEMARD, Conseillers

•**Personne absente** : Madame Séverine CHAMPETIER

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2023-36 : Redevance pour occupation d'une parcelle privée

Madame le Maire informe que la commune doit procéder au paiement d'une redevance, d'un montant de 500 €, pour l'occupation d'une parcelle privée par la commune d'AMBLEVILLE, au profit de Monsieur SARRAZIN, dans le cadre d'une autorisation de stockage suite à une coupe de bois.

Il est demandé au conseil d'autoriser le paiement de cette redevance.

Après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité des présents

Délibération 2023-37 : Vote loyer 14 rue de la Mairie

Le Maire, Madame SOREL rappelle le montant du loyer encaissé par la Commune, pour le 14 rue de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'augmenter de 2% le loyer communal, pour l'année 2024, le portant à :

- 220 euros

Après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité des présents

Délibération 2023-38 : Vote des loyers

Le Maire, Madame SOREL rappelle les montants des différents loyers encaissés par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil propose

- D'augmenter de 2% le loyer du 5 rue de la Mairie, le portant à 930€ lors du renouvellement du bail au 1^{er} février 2024
- De ne pas augmenter le loyer de l'appartement en mairie, le maintenant à 650€, pour l'année 2024

Après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité des présents

Délibération 2023-39 : Projet de convention avec le MOULIN PONT RU

Monsieur Jean-Joël GIL, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement, expose les faits suivants :

Suite à une commission de sécurité commanditée par la Préfecture et le SDIS, l'association du MOULIN DE PONT RU, qui accueille du public en difficulté, se voit dans l'obligation de mettre ses locaux aux normes et notamment en ce qui concerne la lutte contre l'incendie.

Le SDIS préconise la pose d'une bache (réserve d'eau) de 120m³ avec accès pompier. Cette installation ne peut se faire que sur une parcelle appartenant à la commune d'AMBLEVILLE située derrière l'arrêt de bus de PONT RU.

Madame le Maire propose qu'une convention soit établie entre la commune d'AMBLEVILLE et l'association du MOULIN DE PONT RU, pour la location de la parcelle B1394 concernée par ce projet.

Après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité des présents

Délibération 2023-40 : Autorisation de paiement pour régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024,

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

Chapitre – libellé	Crédits ouverts au budget 2023	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2023 (25%)
20 – Immobilisations incorporelles	146 311.80 €	36 577 €
21 – Immobilisation corporelles	222 108.05 €	55 527 €

Après en avoir délibéré,

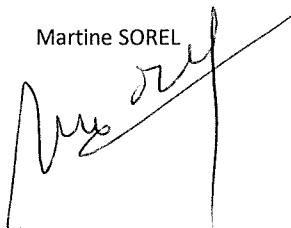
Par 10 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité des présents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire

Martine SOREL



La secrétaire de séance

Sandy CLEMENT

